

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 31 décembre 2012 portant création du bureau des systèmes d'information d'investigation du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

NOR : INTJ1229877A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu le code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Le bureau des systèmes d'information d'investigation du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) est créé à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

J. MIGNAUX